LES MALADIES PARODONTALES

La maladie que vous présentez s'appelle **une parodontite.**

C'est une infection des tissus qui soutiennent les dents. La gencive, l'os alvéolaire, le ligament et le cément forment un ensemble que l'on appelle le parodonte.

L'origine de cette maladie est bactérienne. Les bactéries se collent aux dents par la plaque dentaire.

Au début de la maladie parodontale l'accumulation de plaque et de tartre va provoquer une inflammation de la gencive : elle devient plus rouge, plus gonflée et elle saigne facilement. A cette étape, il s'agit **d'une gingivite** : inflammation du parodonte superficiel. La plupart des gingivites sont totalement réversibles après traitement. Sans traitement, elles peuvent évoluer plus ou moins rapidement vers une atteinte plus profonde et être à l'origine d'une parodontite.
Dans la **parodontite** : on constate alors **une destruction active et irréversible** des tissus os et gencive. Si aucun traitement n'est mis en œuvre, la destruction va progresser et aboutir peu à peu à la perte des dents atteintes.

La sévérité ainsi que la rapidité d'évolution des parodontites sont influencées par deux grands facteurs : le **tabac** et le **diabète** mal équilibré. Cependant, d'autres éléments peuvent également jouer un rôle dans la progression des parodontites : le stress, les antécédents familiaux, la santé générale du patient…

Enfin, il est aujourd'hui reconnu que **les maladies parodontales non-traitées** sont des facteurs de risques pour certaines maladies systémiques comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, l'hypertension …Elles doivent être traitées avant toute intervention chirurgicale à risque infectieux.
Entreprendre un traitement parodontal c'est pouvoir conserver ses dents plus longtemps et aussi de prendre soin de sa santé générale.
Le traitement des parodontites a pour but de stopper l'évolution de la maladie et donc de la perte osseuse ; le retour à la situation initiale n'est pas possible.
Certains actes de ce traitement sont prévu à la nomenclature de la sécurité sociale mais ne font pas l'objet d'un remboursement.

Le traitement des parodontites se fait en 4 étapes :

1- Le **bilan parodontal** afin d'établir un diagnostic précis et un plan de traitement adapté
2- Le **traitement initial non chirurgical** dont le but est d'éliminer les cause de la maladie : amélioration de votre brossage, détartrage, assainissement des poches parodontales par un débridement sous gingival
3- La **réévaluation**, 2 à 3 mois après le traitement initial, permet de réaliser un examen approfondi afin d'évaluer votre réponse au traitement initial et de permettre la prise de décisions pour la suite :
   - Si la parodontite est stabilisée : passage à la maintenance parodontale
   - Si la parodontite n'est pas stabilisée : nécessité d'un **traitement complémentaire chirurgical** (curetage des lésions profondes avec ou sans greffe osseuse)
4- Le **suivi parodontal**, dont le but est de maintenir les résultats obtenus et d'empêcher la récidive de la maladie.

La réussite des traitements parodontaux nécessite obligatoirement une parfaite coopération du patient et le respect d'une hygiène buccodentaire stricte, c'est pourquoi :

Pensez à apporter votre matériel de brossage à chacun de ces rendez vous.

Dr ----------

DPSI	secteur droit	secteur antérieur	secteur gauche
m.sup			
m. inf			

Votre score DPSI : _____ **Date :** _____

4. Modèle de fiche personnalisable avec texte d'explication de la maladie. Le score du DPSI est associé à cette fiche.